

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 23 avril 2013

CONSEIL DE PARIS
Conseil Général
Extrait du registre des délibérations

Séance du 22 avril 2013

2013 DDEEES 56 G Subvention à l'association Tourist Services.

M. Jean-Bernard BROS et Mme Véronique DUBARRY, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 9 avril 2013, par lequel M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil général lui propose d'attribuer une subvention à l'association Tourist Services ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Bernard BROS, au nom de la 2e Commission, et Mme Véronique DUBARRY, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 10.000 euros est attribuée à l'association Tourist Services, 31, rue du Pont neuf 75001 Paris (n° simpa 21861).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée rubrique 94 / nature 6574 / ligne DF55002 du budget de fonctionnement 2013 du Département de Paris.